

AVIS AU PORTEUR DE PROJET

après clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur soussigné, désigné pour procéder à l'enquête publique préalable à la demande d'aménager une zone d'activités « Le Point du Jour 2 » à Neuville-aux-Bois a l'honneur d'informer le demandeur :

- ❖ que des observations ont été formulées au cours de l'enquête publique,
- ❖ que, conformément à l'Arrêté municipal n° AR URB 2024-02 , le procès-verbal des observations recueillies ainsi que des propres questions du commissaire enquêteur sera remis le vendredi 15 mars 2024 matin à Orléans-Saint Cyr en Val,
- ❖ qu'il aura la possibilité de produire, dans un délai de 15 jours, un mémoire en réponse au commissaire enquêteur,
- ❖ qu'un exemplaire du présent avis sera annexé au rapport de l'enquête publique, ainsi qu'une copie du mémoire en réponse qui aura été produit.

Fait en deux exemplaires à Neuville-aux-Bois le 8 mars 2024,

Le représentant de BATILOGISTIC SAS



William CONRAD

Le commissaire enquêteur,



Michel LAFFAILLE